

Concours national des Crémants



Concours national des Crémants

Le concours national des Crémants se déroulera le jeudi 6 mai en Bourgogne.

En raison de la situation sanitaire, comme pour 2020, le concours sera régionalisé. Les échantillons du Crémant de Bourgogne seront jugés en Bourgogne. En revanche, le concours se déroulera le même jour dans chacune des régions de production.

Cette formule exceptionnelle du Concours National des Crémants aura pour avantage de limiter les déplacements des dégustateurs dans le respect des restrictions liées à la crise sanitaire qui sévit malheureusement.

Nous vous adresserons ultérieurement une invitation pour vous inscrire comme juré.



Appel aux échantillons

Vous trouverez ci-dessous les consignes pour présenter vos échantillons. Le règlement intérieur est à votre disposition et téléchargeable [ici](#). Merci de lire attentivement les consignes.

Le dépôt des échantillons est organisé pour les journées des 8 et 9 avril prochain et ne pourra se faire que si les échantillons seront préalablement inscrits sur le site internet.

Vous trouverez ici ainsi que sur le site <https://cremants.com/concours-national-des-cremants/> le Règlement Général du concours et une ergonomie facilitée du site pour inscrire vos échantillons en ligne pour chacun de vos lots à présenter aux épreuves de la dégustation. Attention, les fiches et règlement ne seront plus expédiés par courrier sous enveloppe, ou même par mail, l'ensemble des opérations se fera uniquement via le site de la Fédération.

Comme à l'accoutumée, l'UPECB organise la collecte des échantillons pour le Crémant de Bourgogne.

Lors de l'inscription en ligne, il faudra obligatoirement télécharger pour chaque lot:

- le bulletin d'analyse du lot concerné incluant obligatoirement au minimum les paramètres suivants :
 - sucres : glucose et fructose exprimés en g/l
 - titres alcoométriques volumiques acquis et en puissance exprimés en % vol
 - acidité totale exprimée en méq/l
 - acidité volatile exprimée en méq/l
 - anhydride sulfureux total (SO₂ total) exprimé en mg/l
 - surpression due au CO₂ exprimée en bars
- la déclaration de tirage du lot concerné
- la modalité de paiement pour chaque lot, soit par chèque à l'ordre de l'UPECB (possible au moment du dépôt des échantillons) ou par virement à raison de 51,60 euros par échantillon (cf plus bas)

Lors de l'inscription en ligne, merci de procéder à une vigilance particulière au sujet de la saisie des données de votre entreprise et échantillon avec le respect strict des majuscules/minuscules de vos entités et adresses tel que suit par exemple, et permettant plus tard une écriture propre des palmarès/diplômes,

Exemple :
SARL DUPONT Henri et Fils
132 route de Dijon
21200 BEAUNE
courriel
Telephone

Merci pour cela et de votre attention particulière.

Une fois l'inscription validée du lot, vous recevrez automatiquement un mail en retour à titre de justificatif (attention à l'adresse mail que vous allez indiquer).

Voici une petite synthèse pour vous éviter de devoir lire tout le règlement :

Réception des échantillons : les jeudi 8 et vendredi 9 avril de 8 hres 30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 au CITVB, 6 rue du 16ème chasseur à Beaune et à la condition que les échantillons soient préalablement inscrits sur le site de la Fédération.

Pour chaque lot, il faudra déposer :

1. Un carton fermé de **6 bouteilles** (et non 3) avec un étiquetage complet identique. Attention le numéro de lot utilisé lors de l'inscription sur le site devra figurer sur chacune des 6 bouteilles. Le solde des bouteilles des vins médaillés servira à être présenté à la promotion des lots qui seront primés.
2. Le règlement sous forme de virement de préférence (ou de chèque à l'ordre de l'UPECB à déposer au moment du dépôt des échantillons) d'un montant de 51,60 euros par lot déposé.
3. 2 jeux d'étiquettes (complètes) de la bouteille concernée.

Reconduction de la catégorie Cuvée Spéciale comme au Concours 2020:

En plus des 4 sous-catégories usuelles du concours (Blanc Brut, Blanc Brut Millésimé, Blanc de Noirs Brut, Rosé Brut), le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale a institué une 5e sous-catégorie dédiée aux Cuvées Spéciales et intitulée comme telle. Pourront y participer, et à condition des justificatifs nécessaires à joindre à l'inscription des échantillons, tous les lots ayant vieillis un minimum de 36 mois avant dégorgement, mais aussi les cuvées Extra-Brut et les lots élevés en fûts de chêne.

**Inscription des échantillons
au Concours national des Crémants 2021
c'est ici !**

Informations filière



Permanence de l'UPECB

Si vous souhaitez venir aux bureaux de l'UPECB, nous vous y accueillerons avec plaisir, nous vous invitons à venir avec un masque pour accéder au bâtiment.

Dans cette situation sanitaire, nous organisons la présence a minima d'un salarié de l'UPECB, il est préférable de nous appeler pour vous assurer d'une présence: 03 80 22 32 50

Agenda



24 mars: Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Crémants
25 mars: Réunion des Présidents des ODG de Bourgogne
26 mars: Dégustation contrôle produit
1er avril: Conseil d'Administration CAVB
8 avril: Commission technique UPECB
9 avril: Assemblée Générale CAVB
8 & 9 avril: Dépôt des échantillons pour le concours national des Crémants

16 avril: Dégustation contrôle produit
27 avril: CRINAO
30 avril: Dégustation contrôle produit

Extranet UPECB

© 2021 UPECB

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur UPECB.

[Se désinscrire](#)